

Simim srl

Place de l'Alma 3, bte 5 - 1200 Bruxelles

TVA: BE 0455.701.446 - RPM Bruxelles

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui se tiendra le 15 juin 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément au code des Sociétés et aux statuts, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes annuels de la srl SIMIM clôturés au 31 décembre 2016 et de vous rendre compte de notre gestion au cours de ce même exercice. Les comptes annuels ont été établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, en ce compris l'arrêté royal du 25 avril 2014.

1. Perceptions

1.1. Rémunération équitable

La part de la Simim dans le montant total perçu au titre de la rémunération équitable lieux publics en 2016 s'élève à 9.009.609,36 euros (contre 8.753.060,34 en 2015), soit 4.252.744,04 euros (contre 4.141.959,29 euro en 2015) pour le secteur horeca/discothèques-dancings, 1.630.490,42 euros (contre 1.622.467,29 euro en 2015) pour le secteur des commerces, 588.180,01 euros (contre 590.521,34 euro en 2015) pour le secteur des coiffeurs et esthéticiens, 522.428,52 euros (contre 501.244,34 euro en 2015) pour le secteur des services, 2.015.766,37 euros (contre 1.896.868,08 euro en 2015) pour le secteur socio-culturel et les cinémas.

Les perceptions enregistrées pour la radiodiffusion ont légèrement augmenté en 2016 pour atteindre 1.713.609,49 euros contre 1.676.729,26 euros en 2015.



1.2. Droits de reproduction

Les perceptions enregistrées pour le simulcasting/podcasting/webcasting s'élèvent à 166.521,88 euros (contre 162.379,86 euros en 2015).

Les revenus pour la musique d'ambiance s'élèvent à 760.134,52 euros (contre 681.756,87 euros en 2015).

Les revenus pour l'exploitation de DJ licences s'élèvent à 485.683,54 euros (contre 448.419,83 euros en 2015).

Les revenus pour la reproduction de musique pour des productions audiovisuelles destinées à la TV s'élèvent à 1.209.039,07 euros (contre 1.149.459,54 euros en 2015).

1.3. Droits de communication au public

La perception des droits pour la diffusion de la musique dans les entreprises s'élève en 2016 à 3.489.471,99 euros (contre 3.449.246,41 en 2015).

1.4. Copie privée

Les perceptions en matière de copie privée, basées sur les revenus d'Auvibel de 2015, s'élèvent à 3.449.471,19 euros ce qui représente une chute de 15% par rapport à l'année précédente (4.056.830,36 euros en 2015).

1.5. Retransmission par câble

Les revenus nets du câble et le revenu net pour la distribution de la musique par lignes téléphoniques s'élèvent pour l'exercice 2016 à 2.272.002,18 euros (contre 2.817.386,27 euros en 2015).

2. Présentation des comptes annuels

L'exercice se clôturant le 31.12.2016 laisse apparaître au compte de résultats un bénéfice de 56,91 euros et au bilan un total de 40.804.448,42 euros. A noter toutefois qu'un montant total de 448.913,76 euros de dettes commerciales a été porté en diminution des « Créances sur droits résultant de l'activité de gestion de droits » car ces dettes sont relatives à des droits en attente d'encaissement pour le compte de la société de gestion Imagia.

Les capitaux propres sont passés de 95.478,15 euros au 31.12.2015 à 95.535,06 euros au 31.12.2016.

Au 31.12.2016, les dettes sur droits résultant de l'activité de gestion de droits s'élèvent à 39.842.193,92 euros et les autres dettes à 866.719,44 euros. Ces dernières comprennent un montant total de droits encaissés (283.999,58 euros) restant à verser à Imagia.

Tout comme les années précédentes, il n'y a pas eu en 2016 au bénéfice des administrateurs de versements au titre de rémunérations, frais forfaitaires ou avantages de toute nature.

3. Présentation de données par rubrique de perception

L'article 23 de l'arrêté royal du 25 avril 2014 impose aux sociétés de gestion de publier par rubrique de perception un certain nombre de données selon un modèle préétabli.

	TOTAL	
1.A	Droits perçus 2016	22.627.670
1.B	Total commissions 2016	3.820.588
1.B.1	*Charges directes	2.346.000
1.B.2	*Charges indirectes (y compris Résultat de l'exercice)	1.474.588
1.C	Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2016)	39.842.194
1.C.1	*Droits en attente de perception	2.052.038
1.C.2	*Droits perçus à répartir	32.420.607
1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement	5.369.549
1.C.4	*Droits perçus non répartissables	
1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	
1.D	Droits répartis en 2016	17.979.224
1.E	Droits payés en 2016 (nets du PM)	16.476.084

Les **Droits perçus** (1.A) comprennent l'ensemble des perceptions relatives à l'exercice clôturé, qu'elles soient encaissées ou non au 31 décembre 2016.

Le montant de la rémunération pour la gestion des droits (1.B **Commissions**) prélevée sur les perceptions couvre les frais de fonctionnement de la société de gestion (en ce compris un montant de 49.089,77 euros pour couverture de la contribution au fonds organique soit 0,2% pour le Service de Contrôle) et le résultat de l'exercice (56,91 euros). Depuis l'exercice 2015, c'est la commission qui constitue le chiffre d'affaires de l'exercice.

Le total des dettes sur **droits à répartir** (1.C.1 + 1.C.2) s'élève à 34.472.645 euros au 31 décembre 2016.

Le total des dettes sur **droits répartis en attente de paiement** (1.C.3) s'élève à 5.369.549 euros au 31 décembre 2016, dont 95% est relatif à la répartition de fin décembre 2016. La ventilation de des dettes est disponible par ayant droit et non par rubrique de perception.

Les **Produits financiers** provenant de la gestion des droits perçus (1.C.5) sont globalisés avec les droits (1.C).

Les **Droits perçus non répartis** (1.C.4) sont à la date de clôture des comptes repris dans les Droits à répartir (1.C.2) car le montant définitif n'est connu qu'au moment de la répartition définitive après approbation de l'Assemblée Générale.

Le montant total des **Droits répartis** (attribués) (1.D) en 2016 aux ayants droit s'élève à 17.979.224 euros (hors TVA).

Le montant total des **Droits payés** en 2016 aux ayants droit (1.E) s'élève à 16.476.084 euros (hors TVA et après retenue éventuelle d'un précompte mobilier) et est relatif à des droits répartis en 2016 ou les années précédentes. La ventilation des droits payés est disponible par ayant droit et non par rubrique de perception.

	A. Reproduction	
1.A	Droits perçus 2016	2.621.379
1.B	Total commissions 2016	314.356
1.B.1	*Charges directes	146.102
1.B.2	*Charges indirectes (y compris Résultat de l'exercice)	168.254
1.C	Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2016)	7.253.980
1.C.1	*Droits en attente de perception	551.112
1.C.2	*Droits perçus à répartir	6.702.868
1.D	Droits répartis en 2016	1.573.485

	C. Communication au public	
1.A	Droits perçus 2016	3.489.472
1.B	Total commissions 2016	614.254
1.B.1	*Charges directes	385.953
1.B.2	*Charges indirectes (y compris Résultat de l'exercice)	228.301
1.C	Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2016)	6.710.706
1.C.1	*Droits en attente de perception	177.813
1.C.2	*Droits perçus à répartir	6.532.893
1.D	Droits répartis en 2016	2.254.596

Handwritten initials or signature.

	I. Retransmission par câble	
1.A	Droits perçus 2016	2.272.002
1.B	Total commissions 2016	148.659
1.B.1	*Charges directes	0
1.B.2	*Charges indirectes (y compris Résultat de l'exercice)	148.659
1.C	Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2016)	4.521.829
1.C.1	*Droits en attente de perception	1.195.354
1.C.2	*Droits perçus à répartir	3.326.475
1.D	Droits répartis en 2016	2.294.296

	O. Rémunération équitale	
1.A	Droits perçus 2016	10.751.973
1.B	Total commissions 2016	2.514.745
1.B.1	*Charges directes	1.813.945
1.B.2	*Charges indirectes (y compris Résultat de l'exercice)	700.800
1.C	Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2016)	13.605.620
1.C.1	*Droits en attente de perception	127.758
1.C.2	*Droits perçus à répartir	13.744.862
1.D	Droits répartis en 2016	8.275.751

↓ G

P. Prêt public		
1.A	Droits perçus 2016	43.373
1.B	Total commissions 2016	2.838
1.B.1	*Charges directes	0
1.B.2	*Charges indirectes (y compris Résultat de l'exercice)	2.838
1.C	Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2016)	95.911
1.C.1	*Droits en attente de perception	0
1.C.2	*Droits perçus à répartir	95.911
1.D	Droits répartis en 2016	126.588

Q. Copie privée		
1.A	Droits perçus 2016	3.449.471
1.B	Total commissions 2016	225.702
1.B.1	*Charges directes	0
1.B.2	*Charges indirectes	225.702
1.C	Total droits + produits financiers (Situation au 31/12/2016)	2.017.596
1.C.1	*Droits en attente de perception	0
1.C.2	*Droits perçus à répartir	2.017.596
1.D	Droits répartis en 2016	3.454.508

4. Dépassement du plafond de charges de fonctionnement de 15 pour cent (article XI.252 CDE)

Le pourcentage des charges directes et indirectes (diminuées des charges refacturées auprès d'autres sociétés de gestion et des autres récupérations diverses) s'élève pour l'exercice 2016 à 16,88% des perceptions (droits comptabilisés, encaissés ou non). Un montant de de 49.089,77 euros pour couverture de la contribution 2016 au fonds organique est inclus dans les charges.

Ce sont les coûts liés aux perceptions confiées à d'autres sociétés, à savoir la rémunération équitable lieux publics, la musique dans les entreprises, les contrats DJ et une partie de la musique d'ambiance, qui pèsent sur les charges.

† G

Ces coûts, qui s'élèvent au total à 2.346.000 euros, sont difficilement compressibles et les sociétés mandatées pour la perception disposent d'une expertise qui justifie leur coût.

Il convient de noter que le ratio tel que défini à l'article 252 CDE précise que ce sont les charges de l'exercice clôturé, hors contribution au fonds organique, qui doivent être rapportées, non pas aux perceptions de l'exercice mais à la moyenne des droits perçus au cours des trois derniers exercices. L'application de cette formule ramène le ratio à 16,67%.

5. Perspectives pour 2017

Les prévisions de perceptions reprises au budget 2017 s'élèvent à 20.417.250 euros.

6. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2016 qui serait de nature à modifier de façon significative les comptes annuels qui vous sont présentés.

7. Risques et incertitudes

Les procédures judiciaires dans lesquelles la Simim est impliquée (Telenet et Etat belge) suivent leurs cours. Une nouvelle procédure a vu le jour en 2016 (Happy Notes).

En ce qui concerne les risques et incertitudes que nous pourrions craindre, la société est toujours confrontée à des risques spécifiques qui découlent de l'adoption de la nouvelle Loi sur le Droit d'Auteur (Livre XI, CDE 19/4/14). Cette nouvelle loi est sans influence sur les comptes qui vous sont présentés mais elle aura une influence sur les perceptions et coûts futurs lorsque tous les articles entreront en vigueur.

L'évaluation des actifs et passifs ne comporte aucun élément dont les degrés d'incertitude nécessiteraient une mention spéciale dans le présent rapport.

8. Activités en matière de recherche et de développement

Aucune activité en matière de recherche et développement n'a été exercée ni entamée durant l'exercice écoulé.

9. Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice se clôturant le 31.12.2016 s'élève à 56,91 euros. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent étant de 47.103,15 euros, le bénéfice total à affecter s'élève à 47.160,06 euros. Le Conseil d'Administration propose d'affecter le montant total de 47.160,06 euros au bénéfice reporté.

19

10. Approbation des comptes

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et le rapport de gestion pour l'exercice 2016 dans leur ensemble.

11. Décharge aux administrateurs et au commissaire

Nous vous proposons également de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mission et au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'année se clôturant le 31.12.2016.

Fait à Bruxelles, le 8 mai 2017.

Pour le Conseil d'Administration,



Patrick Guns
UNIVERSAL MUSIC sa
Vice-Président



Geert De Blaere
N.E.W.S. sa
Président